

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ET LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

05/003 du 7/OI/85

SECRET N° _____/INTERFPPS/DCTFP.DFF.

Portant intégration et nomination de Monsieur SAKBA Armand Jocelyn Edgar, dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE,

- (/u la Constitution du 08.07.1979 ;
- (/u l'Ordonnance n° 019/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 08.07.1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 02.03.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2067/FP du 21.06.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 62/130/NF du 09.05.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 05.07.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 05.07.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 03.02.1962 portant le statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.03.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7&8 ;
- (/u le décret n° 67/50 du 24.02.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 4667/MEN/DGEOC/DOB du 11.9.1984 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DGB

DCF

SECRET

Article 1er En application des dispositions combinées du décret n°62/426 du 29.12.1962 et du protocole d'Accord du 5.08.1970 susvisés, Monsieur SAMBA Armând Jocelyn Edger, né le 1.05.1955 à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Université d'Etat d'Azerbaïjan (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services administratifs et Financiers - S.A.F. (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F. Stagiaire, indice 710.

Article 2 L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux.

Article 3 Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera;/-

Brazzaville, le 7 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

- Capitaine Dieudonné KIMBEMBE -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale

Ange Edouard POUNGUI -

Le Ministre des Finances et du Budget

Itihi Ossétoumba EKOUNDZOU -

Bernard COMBO MARSIONA -

AMPLIATIONS

- | | |
|-----------|---|
| JORPC | 1 |
| DGTFP/DFP | 3 |
| DFP/BST | 1 |
| DGB | 3 |
| DCF | 1 |
| MJGS | 2 |
| INTERESSE | 1 |
| DOSSIER | 2 |
| SGCM/BC | 2 |